



# Changements apportés aux Services des conseillers des enfants et des jeunes

Questions et réponses : année scolaire 2023-2024



Des changements sont à venir pour les Services des conseillers des enfants et des jeunes des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Ce programme fournit des ressources en santé mentale et mieux-être aux élèves ainsi qu'aux jeunes d'âge scolaire et à leur famille, dans les écoles et les collectivités.

Il s'agit d'une démarche pour **améliorer** les services. Les élèves et les familles observeront sûrement des changements pendant cette restructuration, mais sachez que des services en santé mentale **seront offerts** dans les écoles et les collectivités pendant l'année scolaire 2023-2024.

Le Programme des conseillers des enfants et des jeunes, lancé durant l'année scolaire 2018-2019, a été déployé dans toutes les écoles des TNO. Les conseillers des enfants et des jeunes embauchés par les administrations des services de santé et des services sociaux des TNO ont été affectés dans les collectivités et les écoles qui comptaient plus de 75 élèves (37 écoles). Pour les autres (12 écoles), une équipe itinérante de soutien en santé mentale se déplaçait pour assurer les services.

## Quels seront les changements dans les écoles?

Dès l'année scolaire 2023-2024, les écoles des TNO offriront leurs *propres* services en santé mentale et mieux-être en milieu scolaire. Toutefois, il faudra du temps pour instaurer ces changements.

Les services seront adaptés à la culture et aux besoins uniques des collectivités et des écoles, comme les pratiques et enseignements autochtones ancrés dans les terres ancestrales, la langue et la spiritualité de la région.

Dans les écoles, des services en santé mentale et mieux-être seront offerts aux élèves qui ont des besoins légers ou modérés. Plusieurs de ces services visent à promouvoir la santé mentale et le mieux-être chez les élèves et à leur donner les outils et stratégies nécessaires afin de prévenir d'importants problèmes de santé mentale : ressources d'entraide, ateliers et présentations en classe sur la gestion de la colère et de l'anxiété, entre autres choses.

## Quels services sont offerts au sein du système de santé et des services sociaux?

Les administrations des services de santé et des services sociaux continueront de fournir des services de counseling en milieu clinique aux enfants et aux jeunes, comme la thérapie individuelle et la thérapie familiale. Elles aideront également les élèves et les familles en les orientant vers des services tels que la psychiatrie, le traitement spécialisé et le traitement des dépendances. Les élèves et les familles pourront les demander par le biais de leur [Programme de counseling communautaire](#).

## Est-ce que toutes les écoles des TNO fourniront les mêmes services?

Non, les services en santé mentale et mieux-être pourraient prendre différentes formes selon la région, et même selon l'école. Les organismes scolaires recevront du financement pour les offrir et décideront de la façon dont ils seront fournis. Ce sera à eux de voir à ce que le soutien en santé mentale demeure disponible pour les élèves.

## Y aura-t-il encore des séances de counseling individuel dans les écoles?

Non. À partir de maintenant, les conseillers des enfants et des jeunes offriront des services de counseling en milieu clinique, notamment des séances individuelles et de thérapie familiale, par le biais du Programme de counseling communautaire local.

## Est-ce que le conseiller des enfants et des jeunes de mon école demeurera disponible?

Cela dépendra de la région et de l'école. Les organismes scolaires géreront eux-mêmes les services en santé mentale et mieux-être de leurs écoles, et ces services prendront différentes formes partout aux TNO. Lorsque tout sera en place, les écoles communiqueront avec familles et élèves pour leur indiquer les services offerts. Dans certains cas, le CEJ qui était en poste dans l'école de votre enfant pourrait toujours être disponible par l'entremise du Programme de counseling communautaire. Aucun aiguillage n'est nécessaire. Consultez ce lien pour en savoir plus sur la façon de communiquer avec le Programme de counseling communautaire dans votre collectivité : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/contact/communiquez-avec-votre-conseiller-communautaire>.

## Pourquoi le GTNO modifie-t-il les Services des conseillers des enfants et des jeunes?

Au fil des ans, des difficultés ont fait surface dans les Services des conseillers des enfants et des jeunes dans les écoles, notamment en ce qui a trait au recrutement et à la rétention du personnel et au manque de soutien en intervention et en prévention visant les enfants et les jeunes. Le nouveau modèle répond à ces enjeux et nous permet de maintenir une approche collaborative dans l'offre de soins en santé mentale et mieux-être, tant en milieu scolaire que dans le système de santé et des services sociaux, de manière à fournir un soutien intégré aux enfants et aux jeunes.

## Les fournisseurs en milieu scolaire seront-ils disponibles pendant l'été et les congés?

Cela dépendra de la région et de l'école. Comme pour la plupart des services scolaires, il pourrait y avoir une pause pendant les congés; cependant, les écoles indiqueront clairement les services offerts pendant ces périodes et fourniront plus de détails à ce sujet.

Les services de counseling offerts aux enfants et aux jeunes par le biais du Programme de counseling communautaire se poursuivront, et ce, tout au long de l'année.

---

## À qui puis-je m'adresser si un enfant ou un jeune a besoin de soutien en santé mentale?

Les parents, tuteurs et élèves peuvent s'adresser à leur enseignant ou à la direction de leur école pour savoir quels services sont offerts par l'école. Pour des services hors du milieu scolaire, ils peuvent communiquer avec leur fournisseur de soins primaires (médecin de famille, infirmier communautaire) ou le [Programme de counseling communautaire](#) de leur collectivité.

Pour en savoir plus : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/mieux-etre-psychologique-et-traitement-des-dependances/accès-aux-établissements-de>.

---

## Pour en savoir plus

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation | [ecepublicaffairs@gov.nt.ca](mailto:ecepublicaffairs@gov.nt.ca) | [www.ece.gov.nt.ca/fr/services-cej](http://www.ece.gov.nt.ca/fr/services-cej)

---